

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 1 /08.03.2023

L'an deux mil vingt-trois, le huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Date de convocation : 2 mars 2023

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVault Laurent, DECron Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, GAZEau Emmanuelle, PICARD Christian, BEDON Christine, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés

BRETONNIER Pascal, BROUSSARD Raphaël, HICQUEBRANT Justine,

DEMILLAC Madenn a donné pouvoir à COUSIN Sylvie,

RAMBAUD Fabrice a donné pouvoir à BRUNET Sylvie,

Secrétaire de séance : GADEAU Chantal

Objet : Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le budget « commune » 2023

Madame le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités : *...Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.*

Montants budgétisés – Dépenses d'investissement

Chapitre 20 « immobilisations incorporelles » : 80 080,00 € - 25% des crédits : 20 012,50 €

Chapitre 21 « immobilisations corporelles » : 724 378,77 € - 25% des crédits : 181 094,69 €

Conformément aux textes, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses à hauteur de 25 % soit :

- Article 2033 – Fonction 412

NR communication – publication marché terrain foot 524,28 € TTC

- Article 2135 – Fonction 020

EEAC – Modification électrique bureau du Maire 3 011,04 € TTC

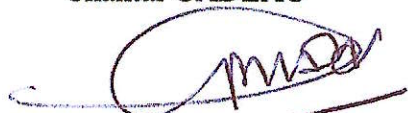
- Article 21568 – Fonction 113

SERTAD – remplacement 2 poteaux incendie 4 114,12 € TTC

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance
Chantal GADEAU



Le Maire,
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2 /08.03.2023

L'an deux mil vingt-trois, le huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Date de convocation : 2 mars 2023

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Méline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVault Laurent, DECron Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, GAZEau Emmanuelle, PICARD Christian, BEDON Christine, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés

BRETONNIER Pascal, BROUSSARD Raphaël, HICQUEBRANT Justine,
DEMILLAC Madem a donné pouvoir à COUSIN Sylvie,
RAMBAUD Fabrice a donné pouvoir à BRUNET Sylvie,

Secrétaire de séance : GADEAU Chantal

Objet : Bilan des acquisitions et cessions – Budget « commune » - Année 2022

L'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales indique que « ...le bilan des acquisitions et cession immobilières opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune... ».

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Etablit le bilan des acquisitions et cessions réalisées sur le budget « commune » 2022, comme suit :

ACQUISITIONS : Néant

CESSIONS

Nom acquéreurs	Références parcelles - Objet	Montants
FERRON Alexandre	344 ZM 97 - Verrines	220 €
BAUDOUIN Sonia	Tondeuse	50 €

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance
Chantal GADEAU

Le Maire,
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 3 /08.03.2023

L'an deux mil vingt-trois, le huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Date de convocation : 2 mars 2023

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelynne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAUT Laurent, DECIRON Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BEDON Christine, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés

BRETONNIER Pascal, BROUSSARD Raphaël, HICQUEBRANT Justine, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn a donné pouvoir à COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice a donné pouvoir à BRUNET Sylvie,

Secrétaire de séance : GADEAU Chantal

**Objet : Bilan des acquisitions et cessions – Budget « lotissement des Poètes »
Année 2022**

L'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales indique que « ...le bilan des acquisitions et cession immobilières opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune... ».

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Etablit le bilan des acquisitions et cessions réalisées sur le budget « lotissement des Poètes » 2022, comme suit :

ACQUISITIONS : Néant

CESSIONS

Nom acquéreurs	Références parcelles - Objet	Montants HT	Montants TTC
MARECHEAU Aurélien	Parcelle AV 517	28 491,67 €	34 190,00 €
BENOIST Gilles	Parcelle AV 516	27 137,50 €	32 565,00 €
LABARRE Eric	Parcelle AV 520	29 304,17 €	35 165,00 €
MONLOUIS Sylvie	Parcelle AV 521	27 787,50 €	33 345,00 €
LE ROY Bastien	Parcelle AV 515	30 387,50 €	36 465,00 €

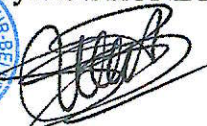
Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

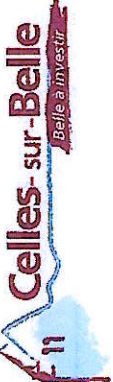
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance
Chantal GADEAU



Le Maire,
Sylvie BRUNET



 N° 79 206 061 Département des Deux-Sèvres Commune de Celles-sur-Belle	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNE DE CELLES-SUR-BELLE Séance du 8 mars 2023 N° 4 - 08/03/2023	Nombre conseillers 29 Nombre conseillers présents 23 Nombre suffrages exprimés 24 Compte administratif commune : Pour : 24 Contre: 0 Abstentions: 0 Compte administratif gendarmerie : Pour : 24 Contre: 0 Abstentions: 0 Compte administratif lotiss des Poètes : Pour : 24- Contre : 0 - Abstention : 0
--	---	--

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur PICARD Christian délibérant sur le compte administratif de l'exercice dressé par Madame BRUNET Sylvie après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, 1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		639 948,41		827 518,32		1 467 466,73
Opérations de l'exercice	1 329 193,00	1 161 868,04	3 252 043,40	3 535 571,14	4 581 236,40	4 697 439,14
TOTALS	1 329 193,00	1 801 816,45	3 252 043,40	4 363 089,46	4 581 236,40	6 164 905,86
Résultats de clôture	167 324,96			283 527,74		116 202,70
RESULTATS DEFINITIFS		472 623,45		1 111 046,06		1 583 669,51

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE GENDARMERIE						
Résultats reportés	17 514,85			75 982,88	17 514,85	75 982,88
Opérations de l'exercice	61 529,49	65 045,35	45 887,97	111 028,00	107 417,46	176 073,35
TOTAUX	79 044,34	65 045,35	45 887,97	187 010,88	124 932,31	252 056,23
Résultats de clôture		3 515,86		65 140,03		68 655,89
RESULTATS DEFINITIFS	13 998,99			141 122,91		127 123,92

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES POÊTES						
Résultats reportés		8 032,26		10 183,10		18 215,36
Opérations de l'exercice	519 988,24	291 967,74	294 127,18	364 176,32	814 115,42	656 144,06
TOTAUX	519 988,24	300 000,00	294 127,18	374 359,42	814 115,42	674 359,42
Résultats de clôture	228 020,50			70 049,14	157 971,36	
RESULTATS DEFINITIFS	219 988,24			80 232,24	139 756,00	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus

Présents : COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelynne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHÉ Jean-Louis, DENIS Pascal, LÉON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Méline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAUDT Laurent, DECIRON Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BEDON Christine, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés : BRUNET Sylvie, BROUSSARD Raphaël, BRETONNIER Pascal, HICQUEBRANT Justine, RAMBAUD Fabrice

Pouvoir : DEMILLAC Madem à COUSIN Sylvie

La secrétaire de séance
Chantal GADEAU

Le Maire,
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 5 /08.03.2023

L'an deux mil vingt-trois, le huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Date de convocation : 2 mars 2023

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Méline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAUT Laurent, DECROUX Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BEDON Christine, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés

BRETONNIER Pascal, BROUSSARD Raphaël, HICQUEBRANT Justine, DEMILLAC Madenn a donné pouvoir à COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice a donné pouvoir à BRUNET Sylvie,

Secrétaire de séance : GADEAU Chantal

Objet : Approbation des comptes de gestion 2022

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

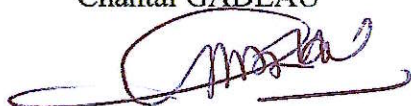
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022 des budgets « commune », « caserne de gendarmerie », « lotissement des Poètes ».

Ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance
Chantal GADEAU



Le Maire,
Sylvie BRUNET



L'an deux mil vingt-trois, le huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Date de convocation : 2 mars 2023

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVault Laurent, DECron Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, GAZEau Emmanuelle, PICARD Christian, BEDON Christine, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés

BRETONNIER Pascal, BROUSSARD Raphaël, HICQUEBRANT Justine,
DEMILLAC Madenn a donné pouvoir à COUSIN Sylvie,
RAMBAUD Fabrice a donné pouvoir à BRUNET Sylvie,

Secrétaire de séance : GADEAU Chantal

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe,

Vu le rapport joint à la présente note de synthèse,

Madame le Maire rappelle que l'article 107 de la loi NOTRe a changé les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives au débat d'orientation budgétaire, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat. S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les dispositions imposent au maire de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus.

Ce rapport doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et publié.

Pour les communes, il doit également être transmis au président de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre.

Ce rapport donne lieu à un débat dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Ce débat est acté par une délibération spécifique. Cette délibération doit également être transmise au représentant de l'Etat dans le département.

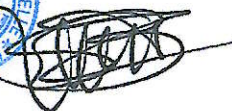
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal prend acte du débat sur le rapport d'orientation budgétaire.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

La secrétaire de séance
Chantal GADEAU



Le Maire,
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 7 /08.03.2023

L'an deux mil vingt-trois, le huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Date de convocation : 2 mars 2023

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVault Laurent, DECron Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, GAZEau Emmanuelle, PICARD Christian, BEDON Christine, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés

BRETONNIER Pascal, BROUSSARD Raphaël, HICQUEBRANT Justine,
DEMILLAC Madenn a donné pouvoir à COUSIN Sylvie,
RAMBAUD Fabrice a donné pouvoir à BRUNET Sylvie,

Secrétaire de séance : GADEAU Chantal

Objet : Subventions exceptionnelles

L'Association des Maires de France (AMF) mobilise les communes :

- Pour un don financier permettant la fourniture de générateurs en Ukraine,
- Pour soutenir les populations de Turquie et de Syrie touchées par les séismes.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser une aide financière :

- A la ville ukrainienne de Lebedyn (région de Soumy), d'un montant de 300 €, sur le compte de la Protection Civile (FR76 1027 8005 9800 0201 6430 684 – BIC : CMCIFR2A)
- A la Turquie et à la Syrie suite au séisme, d'un montant de 300 €, sur le compte de l'Association Cités Unies France (FR 76 1027 8041 0100 0297 1436 744 – BIC / CMCIFR2A).

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

La secrétaire de séance
Chantal GADEAU

Le Maire,
Sylvie BRUNET



L'an deux mil vingt-trois, le huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Date de convocation : 2 mars 2023

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAUT Laurent, DECROON Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BEDON Christine, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés

BRETONNIER Pascal, BROUSSARD Raphaël, HICQUEBRANT Justine,

DEMILLAC Madenn a donné pouvoir à COUSIN Sylvie,

RAMBAUD Fabrice a donné pouvoir à BRUNET Sylvie,

Secrétaire de séance : GADEAU Chantal

Annule et remplace la délibération reçue en Préfecture le 16 mars 2023

Objet : Frais de déplacements des associations

Par délibération du 28 février 2003 et 14 décembre 2016, le conseil municipal a décidé de verser des frais de déplacement aux associations celloises pour les compétitions nationales qui se déroulent hors Deux-Sèvres, Charente, Charente Maritime et Vienne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'annuler les délibérations du 28 février 2003 et 14 décembre 2016,
- De fixer les critères de versement des frais de déplacement comme suit :

- pour les compétitions nationales,
- qui ont lieu dans un rayon au-delà de 150 km,
- aux associations sportives uniquement
- pour les sportifs de moins de 21 ans,
- au tarif kilométrique ci-dessous

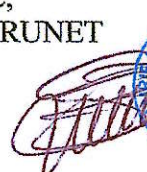
Nombre de compétiteurs qui se déplacent	Remboursement du kilomètre parcourus à hauteur de : (TARIFS 2022)	Remboursement du kilomètre parcourus à hauteur de : (TARIFS 2023) + 25 %
De 1 à 4 compétiteurs	0,20 € / km	0,25 € / km
De 5 à 8 compétiteurs	0,40 € / km	0,50 € / km
De 9 à 12 compétiteurs	0,60 € / km	0,75 € / km
De 13 à 16 compétiteurs	0,80 € / km	1 € / km
Au-delà de 17 compétiteurs	1 € / km	1,25 € / km

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

La secrétaire de séance
Chantal GADEAU



Le Maire,
Sylvie BRUNET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 9 /08.03.2023

L'an deux mil vingt-trois, le huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 22

Date de convocation : 2 mars 2023

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBERT Bernard, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVault Laurent, DECron Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, GAZEau Emmanuelle, PICARD Christian, BEDON Christine, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés

BRETONNIER Pascal, BROUSSARD Raphaël, HICQUEBRANT Justine, ROBIN Evelyne, BERTHONNEAU Frédéric,
DEMILLAC Madenn a donné pouvoir à COUSIN Sylvie,
RAMBAUD Fabrice a donné pouvoir à BRUNET Sylvie,

Secrétaire de séance : GADEAU Chantal

Objet : Convention festivals

Par délibération du 24 février 2021, le conseil municipal a adopté une convention et une charte établies pour les festivals et académies qui ont lieu à l'Abbatiale et à l'Abbaye Royale. La convention prévoit les modalités de calcul de la subvention versée ainsi que le montant de l'hébergement (nuitées, petits déjeuners).

Il est proposé au conseil municipal de modifier certains points de la convention.

Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés

POUR : 22 voix – CONTRE : 0 - ABSTENTION : 2 voix (Labarre E., Turpault C.)

Le conseil municipal décide :

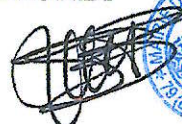
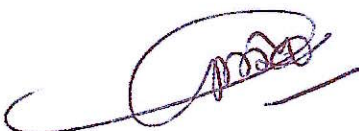
- de procéder aux modifications indiquées sur le projet de convention joint à la présente délibération,
- d'approuver cette nouvelle convention,
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention ainsi que la charte qui ne sera, quant à elle, pas modifiée.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

La secrétaire de séance
Chantal GADEAU

Le Maire,
Sylvie BRUNET



L'an deux mil vingt-trois, le huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Date de convocation : 2 mars 2023

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAUT Laurent, DECRON Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BEDON Christine, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés

BRETONNIER Pascal, BROUSSARD Raphaël, HICQUEBRANT Justine, TALON Mélina, DEMILLAC Madenn a donné pouvoir à COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice a donné pouvoir à BRUNET Sylvie,

Secrétaire de séance : GADEAU Chantal

Objet : Annulation de la vente d'un terrain au lotissement des Poètes

Un compromis de vente a été signé pour la parcelle AV n° 513 (lot 2) du lotissement des Poètes le 5 septembre 2022.

Les futurs propriétaires avaient envisagé d'emménager à la fin de l'été 2023 dans une maison qui devait être adaptée pour une personne à mobilité réduite. Or, en raison de retards divers, le dossier de permis de construire, qui devait être déposé avant le 5 novembre 2022, n'est toujours pas déposé à ce jour.

Compte tenu de la dégradation de santé rapide d'un des futurs propriétaires, ces derniers veulent annuler l'achat de ce terrain et sollicitent l'exonération des dommages-intérêts d'un montant de 3 484 €, prévus dans le compromis de vente en cas d'annulation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 22 voix - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 1 voix (Cromer M.T.)

Compte tenu des circonstances particulières :

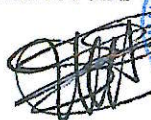
- accepte l'annulation de la vente de la parcelle AV n° 513, au profit de M. et Mme TOSZA Patrick ;
- accepte l'annulation du versement des dommages-intérêts prévus dans le compromis de vente signé le 5 septembre 2022 à l'office notarial de Celles-sur-Belle.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

La secrétaire de séance
Chantal GADEAU

Le Maire,
Sylvie BRUNET



L'an deux mil vingt-trois, le huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 22

Date de convocation : 2 mars 2023

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVault Laurent, DECron Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, GAZEau Emmanuelle, PICARD Christian, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés

BRETONNIER Pascal, BROUSSARD Raphaël, HICQUEBRANT Justine, TALON Mélina, DEMILLAC Madern a donné pouvoir à COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice a donné pouvoir à BRUNET Sylvie, BEDON Christine a donné pouvoir à PICARD Christian

Secrétaire de séance : GADEAU Chantal

Objet : Aménagement de la zone de l'Aumônerie – Choix du maître d'oeuvre

Dans le cadre du projet d'une zone humide, une convention a été signée avec ID79 pour une assistance au recrutement du maître d'œuvre qui sera chargé de cet aménagement.

Un marché de service en procédure adaptée a été lancé le 22 novembre 2022 pour le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre qui sera composée à minima d'un paysagiste concepteur, d'un bureau d'études en hydrologie et restauration des milieux aquatiques, d'un bureau d'étude VRD, et d'un écologue.

Suite à une audition et au vu du rapport d'analyse des offres, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés

POUR : 18 voix - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 7 voix (Turpault C., Picard C., Bedon C., Barret J.M., Labarre E., Champigné P., Léon-Henri A.)

→ Décide de retenir l'équipe composée de

- ARRDHOR-CRITT HORTICOLE à Rochefort (17),
- Sarl BETG, à Aigre (16)

dont les honoraires s'établissent comme suit :

	Taux	Enveloppe financière HT	Honoraires HT	Honoraires TTC
Tranche Ferme	forfait		23 705 €	28 446 €
Tranche optionnelle 1 : ruisseau de la Belle, prairie humide, coteau boisé	7,5%	36 000 €	2 700 €	3 240 €
Tranche optionnelle 2 : aires de stationnement, rue des Halles	4,5%	190 000 €	8 550 €	10 260 €
Tranche optionnelle 3 : continuité piétonne jusqu'au lavoir du Rochereau	6,12%	80 000 €	4 896 €	5 875,20 €
TOTAL			39 851 €	47 821,20 €

→ Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché.

Seront sous-traités :

- Le Dossier de la loi sur l'eau : 4 500 € HT soit 5 400 € TTC
- Les études de cas par cas : 1 800 € HT soit 2 160 € TTC.

La durée globale prévisionnelle d'exécution de ce marché de maîtrise d'œuvre est estimée à 6 ans pour la tranche ferme et les tranches optionnelles.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

La secrétaire de séance
Chantal GADEAU



Le Maire,
Sylvie BRUNET



L'an deux mil vingt-trois, le huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 21

Date de convocation : 2 mars 2023

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, BODIN Dominique, RIVAUD Laurent, DECROUX Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés

BRETONNIER Pascal, BROUSSARD Raphaël, HICQUEBRANT Justine, TALON Mélina, GUERRY Sabrina,

DEMILLAC Madenn a donné pouvoir à COUSIN Sylvie,

RAMBAUD Fabrice a donné pouvoir à BRUNET Sylvie,

BEDON Christine a donné pouvoir à PICARD Christian

Secrétaire de séance : GADEAU Chantal

Objet : Médiathèque – Ludothèque : avenants aux marchés

Par délibérations du 24 novembre 2021 et du 2 mars 2022, le conseil municipal a attribué les 14 lots du marché d'aménagement d'une médiathèque-ludothèque à Celles-sur-Belle.

Le démarrage des travaux a été fixé par ordres de service au 8 avril 2022. Durant le chantier, il s'avère nécessaire de procéder à un avenant pour deux lots :

Lot	Entreprise	Base HT	Avenant 1 HT	Total marché HT	Total marché TTC
8 - Cloisons et plafonds en plaques de plâtre	BSP Deux-Sévrienne	109 531,53 €	+ 5 848,56 €	115 380,09 €	138 456,11 €

Lot	Entreprise	Base HT	Avenant 1 HT	Total marché HT	Total marché TTC
14 – Plomberie, chauffage, ventilation	Eurl SEGUIN Christian	189 452,43 €	- 7 634,67 €	181 817,76 €	218 181,31 €

Le nouveau montant total du marché de la médiathèque-ludothèque s'élève désormais à 1 199 820,70 € HT soit 1 435 420,75 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve les avenants n°1 aux lots 8 « cloisons et plafonds en plaques de plâtre » et 14 « plomberie, chauffage, ventilation » comme indiqué ci-dessus,
- autorise Madame le Maire à signer les documents relatifs à ces avenants.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

La secrétaire de séance
Chantal GADEAU



Le Maire,
Sylvie BRUNET



L'an deux mil vingt-trois, le huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 21

Date de convocation : 2 mars 2023

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, BODIN Dominique, RIVAUT Laurent, DECROUX Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés

BRETONNIER Pascal, BROUSSARD Raphaël, HICQUEBRANT Justine, TALON Mélina, GUERRY Sabrina,

DEMILLAC Madenn a donné pouvoir à COUSIN Sylvie,

RAMBAUD Fabrice a donné pouvoir à BRUNET Sylvie,

BEDON Christine a donné pouvoir à PICARD Christian

Secrétaire de séance : GADEAU Chantal

Objet : Nomination place du commandant Marteau

Le Souvenir Français a proposé à la commune de dénommer une rue ou une place du nom du commandant Albert MARTEAU.

Celui-ci est né à Verrines le 23 mai 1911 et est enterré au cimetière de la Cannaie à Croué de Verrines. Le commandant était Grande Croix de la légion d'honneur, compagnon de la Libération et avait quinze autres décorations prestigieuses. Il a rejoint les forces françaises libres à Londres, dès la première heure. Blessé, crashé dans son avion en feu en Crète, en 1941, il a été fait prisonnier et a été libéré le 4 mai 1945 sur les bords de l'Elbe et rapatrié. Le 17 novembre 1945, un décret signé du Général de Gaulle, le fait Compagnon de la Libération.

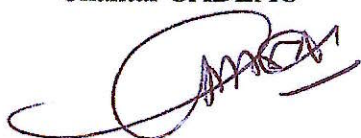
En souvenir de ce combattant, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de dénommer la place située près de la mairie et de l'église de Verrines, sur laquelle est implanté le monument aux morts « Place du Commandant A. MARTEAU »,
- Charge Madame le Maire d'informer les différents services concernés.

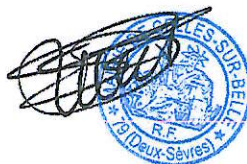
Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

La secrétaire de séance
Chantal GADEAU



Le Maire,
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 14 /08.03.2023

L'an deux mil vingt-trois, le huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 21

Date de convocation : 2 mars 2023

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, BODIN Dominique, RIVault Laurent, DECron Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, GAZEau Emmanuelle, PICARD Christian, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés

BRETONNIER Pascal, BROUSSARD Raphaël, HICQUEBRANT Justine, TALON Mélina, GUERRY Sabrina,

DEMILLAC Madenn a donné pouvoir à COUSIN Sylvie,

RAMBAUD Fabrice a donné pouvoir à BRUNET Sylvie,

BEDON Christine a donné pouvoir à PICARD Christian

Secrétaire de séance : GADEAU Chantal

Objet : Nomination d'un citoyen d'honneur

Madame le Maire propose au conseil municipal d'élever à la dignité de citoyen d'honneur de la ville Madame QUINTREAU Huguette, pour son investissement dans la vie publique et associative de la commune de Celles-sur-Belle.

En effet, elle s'est beaucoup investie dans l'animation de la ville au niveau de la poésie depuis 2003 et a ainsi fortement contribué à l'obtention du Label Ville en Poésie en 2013. Celles-sur-Belle était la première ville des Deux-Sèvres et du Poitou-Charentes à obtenir ce label.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

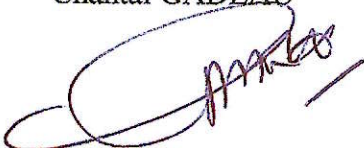
POUR : 23 voix - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 1 voix (Léon-Henri A.)

- Elève à la dignité de citoyen d'honneur de la ville de Celles-sur-Belle, Mme QUINTREAU Huguette.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

La secrétaire de séance
Chantal GADEAU



Le Maire,
Sylvie BRUNET



L'an deux mil vingt-trois, le huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 21

Date de convocation : 2 mars 2023

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, BODIN Dominique, RIVAULT Laurent, DECROUX Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés

BRETONNIER Pascal, BROUSSARD Raphaël, HICQUEBRANT Justine, TALON Mélina, GUERRY Sabrina,

DEMILLAC Madenn a donné pouvoir à COUSIN Sylvie,

RAMBAUD Fabrice a donné pouvoir à BRUNET Sylvie,

BEDON Christine a donné pouvoir à PICARD Christian

Secrétaire de séance : GADEAU Chantal

Objet : Service intérim du CDG79 – Avenant n° 2 à la convention

Vu le code général de la Fonction publique,

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 8 janvier 2019, le conseil municipal a décidé d'adhérer au service intérim du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres et l'a autorisé à signer la convention correspondante jointe à la présente note.

Elle précise que dans ce cadre, le Centre de gestion peut mettre à disposition des collectivités et établissements publics adhérents à ce service, des agents non titulaires pour faire face au remplacement de leurs personnels lors de périodes de maladie ou de surcroît d'activités.

Elle informe le Conseil municipal que le Conseil d'administration du Centre de gestion du 12 décembre 2022 a décidé d'augmenter le taux de facturation au 1^{er} janvier 2023, qui passera de 4 % à 4,5% des salaires bruts des personnels intérimaires mis à disposition et qu'il convient, en conséquence, de l'autoriser à signer l'avenant correspondant.

Après avoir pris connaissance de l'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le Maire à signer, avec le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres, l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires joint à la présente, qui acte la décision du Conseil d'administration du Centre de gestion, de fixer à compter du 1^{er} janvier 2023 la participation aux frais de gestion à une somme égale à 4,5 % des salaires bruts versés aux agents intérimaires mis à disposition.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

La secrétaire de séance
Chantal GADEAU



Le Maire,
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 16 /08.03.2023

L'an deux mil vingt-trois, le huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 21

Date de convocation : 2 mars 2023

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, BODIN Dominique, RIVAUT Laurent, DECROUX Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés

BRETONNIER Pascal, BROUSSARD Raphaël, HICQUEBRANT Justine, TALON Mélina, GUERRY Sabrina,

DEMILLAC Madenn a donné pouvoir à COUSIN Sylvie,

RAMBAUD Fabrice a donné pouvoir à BRUNET Sylvie,

BEDON Christine a donné pouvoir à PICARD Christian

Secrétaire de séance : GADEAU Chantal

Objet : Suppression postes et nouveau tableau des effectifs

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune a soumis à l'avis du Comité Social Territorial du Centre de Gestion des Deux-Sèvres la suppression de certains postes qui ne sont plus nécessaires :

- 1 adjoint technique principal 2^e classe à 35h : recrutement direct par l'EHPAD d'un agent
- 2 adjoints techniques principaux 2^e classe à 35h : agents nommés principaux 1^{ère} classe dans le cadre d'un avancement de grade au 1^{er} octobre 2022,
- 1 adjoint technique principal 2^e classe à 35h : retraite au 1^{er} mai 2022
- 1 agent de maîtrise à 35h : retraite au 1^{er} décembre 2022
- 1 agent de maîtrise principal à 35h : retraite au 1^{er} janvier 2023
- 1 adjoint administratif 28h : poste ouvert dans le cadre d'un recrutement et non pourvu,
- 1 adjoint administratif principal 1^{ère} classe à 28h : poste ouvert dans le cadre d'un recrutement et non pourvu,
- 1 attaché à 35h : agent nommé attaché principal dans cadre d'un avancement de grade au 1^{er} octobre 2022.

Le Comité Social Territorial a émis un avis favorable à l'ensembles de ces suppressions de postes lors de sa séance du 21 février 2023.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- De supprimer les postes listés ci-dessus,
- De fixer le nouveau tableau des effectifs au 1^{er} avril 2023 comme suit :

EMPLOIS PERMANENTS				
Grades : nouvelle dénomination à compter du 01/01/2017	Catég.	Durée hebdo. en centième	Ouvert	Pourvu
Service administratif				
Attaché principal	A	35,00 h	1	1
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	35,00 h	3	3
Adjoint administratif	C	30,00 h	1	1
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	28,00 h	1	1
Services techniques				
Technicien principal 1ère classe	B	35,00 h	1	1
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	35,00 h	1	1
Agent de maîtrise	C	35,00 h	2	2
Adjoint technique principal 1ère classe	C	35,00 h	5	3
Adjoint technique principal 1ère classe	C	5,50 h	1	1
Adjoint technique principal 2ème classe	C	35,00 h	5	3
Adjoint technique principal 2ème classe	C	16,50 h	1	0
Adjoint technique principal 2ème classe	C	8,00 h	1	1
Adjoint technique	C	35,00 h	10	9
Service Culture, Patrimoine et Tourisme				
Attaché de conservation du patrimoine	A	35,00 h	1	1
Adjoint du patrimoine	C	35,00 h	1	1
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	C	28,00 h	1	1
TOTAL			36	30

EMPLOIS NON PERMANENTS				
Accroissement temporaire d'activité				
Agent contractuel sur article 3 1° loi 84-53 du 26/01/1984				
Adjoint du patrimoine	C	35,00 h	1	0
Adjoint technique	C	35,00 h	2	1
Adjoint du patrimoine	C	28,00 h	1	1
TOTAL			4	2

TOTAUX			40	32
---------------	--	--	-----------	-----------

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

La secrétaire de séance
Chantal GADEAU

Le Maire,
Sylvie BRUNET

